

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 15 octobre 2015**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le jeudi 15 octobre 2015 à 19h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

2015-10-254

**1- Acceptation de l'avis de convocation**

Considérant que, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Poste d'inspecteur municipal
- 3- Développement domiciliaire de la zone Ra-10 : reprise de la rue des Frênes, phase 1
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accepter l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2015-10-255

**2- Poste d'inspecteur municipal**

Considérant que suite à la démission de Monsieur Marc Drouin, officier désigné, deux offres d'emploi ont été publiées sur le site de Québec Municipal ainsi que dans le bulletin municipal *La Flûte*, soit une offre pour un poste d'inspecteur municipal et une offre pour un poste de responsable des travaux publics et des bâtiments municipaux (réf. résolutions Nos 2015-09-223 et 2015-09-237);

Considérant que les membres du comité de sélection présents lors des entrevues recommandent la candidature de Monsieur Julien Mainville pour le poste d'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU :

- d'embaucher Monsieur Julien Mainville à titre d'inspecteur municipal pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, à raison de 32 heures par semaine et selon les conditions prévues dans son contrat de travail;
- de nommer Monsieur Julien Mainville pour les fonctions suivantes :
  - fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;
  - inspecteur des cours d'eau municipaux;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 15 octobre 2015**

- fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;
  - fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*;
  - conciliateur-arbitre désigné pour le règlement des mécontentes visées par l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*; et
  - personne chargée de l'application de la *Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture*;
- que Monsieur Mainville entrera en fonction dès que possible et aura une période de probation de six mois;
  - que Monsieur Mainville devra démontrer qu'il n'a aucun casier judiciaire et présenter un rapport médical confirmant qu'il est apte physiquement à occuper l'emploi;
  - d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de travail de Monsieur Julien Mainville pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3- Développement domiciliaire de la zone Ra-10 : reprise de la rue des Frênes, phase 1**

2015-10-256

Considérant que les promoteurs du développement domiciliaire de la zone Ra-10 (phase 1) demandent à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville de procéder à la reprise de la rue des Frênes;

Considérant que la liste de correctifs à apporter au projet datée du 6 février 2015 (réf. résolution No 2015-02-45) ainsi que les ajouts à cette liste en date du 5 août 2015 (réf. résolution No 2015-08-201) ont été transmis aux promoteurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU d'aviser les promoteurs du développement domiciliaire de la zone Ra-10 (phase 1) que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ne procédera pas à la reprise de la rue des Frênes tant que tous les correctifs énumérés sur la liste datée du 6 février 2015, incluant les correctifs ajoutés à cette liste en date du 5 août 2015, n'auront pas été apportés au projet et que le tout ne sera pas conforme à l'*Entente relative aux travaux municipaux – Développement entre le rang de la Rivière Est et la montée des Écossais (zone Ra-10) phase numéro 1* signée le 4 avril 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les sujets discutés lors de la présente séance.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 15 octobre 2015**

**5- Levée de la séance**

2015-10-257

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire